

**2022DT52 – REFECTION ELECTRIQUE COMPLETE DES
LOGEMENTS ET REMPLACEMENT DES TABLEAUX DES
COMMUNS
TRANCHE FERME 2022 CANTELEU LE BOIS BARBET
49 LOGEMENTS
TRANCHE CONDITIONNELLE 2023 CANTELEU LE BOIS
BARBET 81 LOGEMENTS**

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

MODE DE PASSATION : procédure adaptée passée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique du 1^{er} Avril 2019.

VARIANTES:

Il n'est pas prévu de **variantes obligatoires** *quant aux variantes facultatives elles sont interdites.*

MODE DE DEVOLUTION DES TRAVAUX : LOT UNIQUE.

TRANCHES :

La présente consultation comporte deux tranches décomposées comme suit :

INTITULE DES TRANCHES
TRANCHE FERME 2022 CANTELEU LE BOIS BARBET 49 LOGEMENTS
TRANCHE CONDITIONNELLE 2023 CANTELEU LE BOIS BARBET 81 LOGEMENTS

Les candidats devront répondre à l'ensemble du lot de la consultation sur les deux tranches.

La tranche conditionnelle s'explique par un financement non validé mais potentiellement à venir sur l'exercice pour le compte de l'année 2023. La validation de ce financement est la condition d'affermissement de la tranche 2023, par suite il sera délivré l'ordre de service 0 correspondant à la phase préparation de chantier puis l'OS n°1.

VISITES :

Les visites sur sites sont obligatoires. Les entreprises devront se rendre sur le lieu d'exécution de la présente consultation et effectuer par elles-mêmes une visite de site.

Pour cela, LOGEAL IMMOBILIERE pourra fournir une attestation aux entreprises (attestation signée par le Directeur Technique de LOGEAL), demandant aux locataires de faciliter l'accès à leurs logements, pour prendre connaissance des travaux de réfection électrique à réaliser. Cette attestation sera à demander expressément à Mme BEAUFILS Sabrina (Assistante à la Direction Technique) au 02.35.95.91.84.

A l'issue de cette visite, un reportage photographique ainsi qu'une attestation de visite (annexe 1 du CCTP) devront être intégrés dans le mémoire technique.

DELAI D'EXECUTION PREVU : Le délai contractuel et global commence à courir dès la délivrance par le maître d'ouvrage de l'ordre de service numéro 0 le prescrivant. Ce délai est de 4.5 mois pour la tranche ferme 2022 et 7.5 mois pour la tranche conditionnelle 2023 auquel il est ajouté une année de parfait achèvement conformément à l'article 1792.6 du Code Civil et à l'article 18 du CCAG. auquel il est ajouté une année de parfait achèvement conformément à l'article 1792.6 du Code Civil et à l'article 18 du CCAG

Les demandes de dossier de consultation sont téléchargeables sur le site <https://www.marches-securises.fr/>

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

- les garanties et capacités techniques et financières adaptées à l'objet du marché
- les références récentes des candidats dans des opérations similaires

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 45 points
- le prix des prestations 60 points

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre. Il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LUNDI 17 OCTOBRE 2022 à 17H30

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Renseignements administratifs : Monsieur Valentin HUCHON - Tel : 02 35 56 34 94

mail : v.huchon@logeal-immobiliere.fr

Renseignements techniques : Monsieur Olivier PICARD - Tel : 02 32 95 92 00

Mail : o.picard@logeal-immobiliere.fr

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

-Soit un référé précontractuel, en vertu de l'article 1441-2 du code de procédure civile, dans un délai de 11jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification Soit un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la notification de la conclusion du contrat ;

-Et Enfin, en cas de contestation de validité de contrat, une action peut être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 15/09/2022